

Démarche : ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

Organisme : Direction Adjointe Soins Primaires

## Identité du demandeur

Email

Etablissement

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

-Pourquoi solliciter un remplacement temporaire :

Si un des véhicules qui compose votre parc doit subir une opération d'entretien ou est en panne, vous pouvez demander à l'ARS d'utiliser un véhicule de remplacement temporaire.

Le motif de remplacement doit correspondre à une immobilisation temporaire du véhicule remplacé.

Pour que cette demande soit validée par l'ARS, la demande devra impérativement et strictement respecter certaines conditions.

-Caractéristiques du véhicule :

Le véhicule de remplacement devra être de couleur blanche.

Pour permettre aux usagers de le distinguer des autres véhicules, l'entreprise de transports sanitaires y apposera les insignes distinctifs et ses coordonnées sur les 4 faces du véhicule à l'aide de kits repositionnables (cas des véhicules de location par exemple).

Le véhicule de remplacement temporaire sera équipé conformément à la réglementation en vigueur et avec le matériel relevant de sa catégorie.

-Instruction et validation de la demande :

Le véhicule de remplacement doit avoir fait l'objet d'un contrôle préalable par l'ARS afin de garantir qu'il est équipé du matériel nécessaire, comme le véhicule qu'il doit remplacer.

L'attestation temporaire puis définitive de contrôle devra être conservée dans le véhicule.

La durée du remplacement ne doit pas excéder 1 mois (sauf exception dûment justifiée).

Au-delà de 1 mois, le remplacement sera considéré comme définitif avec une sortie du véhicule remplacé du parc autorisé de l'entreprise.

Si l'ARS valide la demande du transporteur, elle transmettra à la CPAM en temps réel, les informations relatives au

## ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

remplacement, ceci afin d'éviter toute incohérence entre la facturation et l'agrément du transporteur.

Attention, le véhicule de remplacement n'entre pas dans l'agrément du transporteur sanitaire et ne fait pas l'objet d'une autorisation de mise en service. Seule l'attestation de contrôle de l'ARS cumulée à la déclaration de remplacement temporaire transmise et validée par l'ARS donnent l'autorisation au véhicule de remplacement de circuler sur des périodes ciblées.

-Droit d'accès aux données :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de l'Agence Régionale de Santé de Corse.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS Corse en écrivant un message à : ars-corse-dpo@ars.sante.fr

### Numéro du département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2A

2B

### Raison sociale

### Numéro d'agrément

Saisir le numéro d'agrément sans caractères spéciaux (/ -)

### S'agit-il d'une demande initiale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### S'agit-il d'une demande de prolongation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Le véhicule remplacé

### Catégorie du véhicule remplacé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

A

C

D

### Marque du véhicule

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ALFA ROMEO

AUDI

## ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

- BMW
- CHEVROLET
- CITROËN
- DACIA
- FIAT
- FORD
- HYUNDAI
- JAGUAR
- KIA
- LEXUS
- MAZDA
- MERCEDES-BENZ
- NISSAN
- OPEL
- PEUGEOT
- RENAULT
- SEAT
- SKODA
- SUZUKI
- TESLA
- TOYOTA
- WOLKSWAGEN
- VOLVO

### Numéro d'immatriculation du véhicule remplacé

Les plaques délivrées depuis 2009 utilisent le format AA-001-AA, composé de sept caractères alphanumériques : deux lettres, trois chiffres et deux lettres, les trois parties étant séparées par des tirets.

### Date de début du remplacement

### Date de fin du remplacement

## Le véhicule de remplacement

### Catégorie du véhicule de remplacement

## ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- C
- D

### Marque du véhicule

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ALFA ROMEO
- AUDI
- BMW
- CHEVROLET
- CITROËN
- DACIA
- FIAT
- FORD
- HYUNDAI
- JAGUAR
- KIA
- LEXUS
- MAZDA
- MERCEDES-BENZ
- NISSAN
- OPEL
- PEUGEOT
- RENAULT
- SEAT
- SKODA
- SUZUKI
- TESLA
- TOYOTA
- WOLKSWAGEN
- VOLVO

### Numéro d'immatriculation du véhicule de remplacement

Les plaques délivrées depuis 2009 utilisent le format AA-001-AA, composé de sept caractères alphanumériques : deux lettres, trois chiffres et deux lettres, les trois parties étant séparées par des tirets.

## ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

**J'atteste que le véhicule de remplacement est bien doté des équipements, conformément à la législation en vigueur**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule de remplacement

En format PDF

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie du dernier contrôle technique

En format PDF

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Si location, joindre copie du contrat de location

En format PDF

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pour toute demande de remplacement supérieure à 1 mois, joindre obligatoirement un justificatif (attestation garage, carrossier...)

En format PDF

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Toute autre pièce justificative que vous jugeriez nécessaire de joindre à votre demande

**Signature du représentant légal (nom et prénom)**